

Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du Mercredi 07 Mars 2018

Sur convocation en date du 27 Février 2018 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le Mercredi 07 Mars 2018 à 20 h 30, à la Mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur James AUTRÉAU, Maire.

Étaient présents : M. AUTREAU, M. HEMBISE, Mme PROTAT, M. AUMONT, M. TONIUTTI, Mme DESRAT, Mme MICHEL, Mme CHARLOIS, M. MARTIN, M. FEVRE, Mme PASQUIER, Formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusés : Mme BRUN, Mme PERRARD, M. NONOT, Mme MARNAT, M. BUGNOT, M. PERRIER.

Absents : M. DEFAUX, M. PETIT.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine PROTAT

Approbation du Compte-rendu du 07 Février 2018 :

M. Bruno MARTIN s'étonne de la formulation employée concernant sa remarque faite sur l'avenant au marché de travaux de mise en accessibilité de la mairie.

POUR : 10 Voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

⊗ **Avis sur le projet de vélovoie du Canal de la Haute-Seine**

La Préfecture a transmis une enquête d'utilité publique et parcellaire concernant le projet d'aménagement de la vélo-route du canal de la Haute Seine, pour avis aux collectivités territoriales concernées, Saint Just-Sauvage étant directement concernée puisque le Canal de la Haute-Seine traverse son territoire.

Monsieur le Maire informe que la commune de St Just-Sauvage est le siège de cette enquête publique qui se déroulera du Lundi 26 Mars au Mercredi 25 Avril 2018. Le registre destiné à recueillir les observations du public sera à la disposition de celui-ci en Mairie de St Just, aux heures habituelles d'ouverture.

Le commissaire enquêteur tiendra une permanence le 1^{er} et le dernier jour de cette enquête.

Il est soulevé le problème de la sécurité des usagers de la vélovoie qui devront traverser la route départementale n°82 et du manque de visibilité pour les véhicules venant de Saron sur Aube, du fait de la présence d'une butte.

La taille du parking prévu à côté de l'aire de repos de St Just, au croisement de la RD 252, pose également questionnement puisqu'il ne prévoirait que 4 places de stationnement. Le Conseil Municipal juge ce dimensionnement trop faible.

Néanmoins, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à ce dossier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- émet un **avis FAVORABLE** au dossier concernant le projet de réalisation d'une voie verte le long du canal de la Haute-Seine

- sollicite la bienveillance du Conseil Départemental de la Marne afin d'agrandir le parking prévu à proximité de l'aire de repos de St Just.

⊗ **Convention pour l'implantation d'une antenne relais ORANGE**

La société SNEF missionnée par Orange sollicite la commune pour installer une antenne relais mobile sur une parcelle communale. Elle ne servira que pour le réseau Orange dans un premier temps.

M. le maire propose la parcelle sur l'ancien dépôt de St Just sur la route du pétrole pour cette installation.

POUR : 10 Voix

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

@ Questions diverses.

M. James AUTREAU donne lecture du courrier de l'ASSJS concernant les panneaux publicitaires accrochés sans autorisation au stade.

Le conseil donne son accord pour cette installation mais souhaite être associé au prochain projet décrit dans ce courrier, celui d'un futur terrain en sable. Il faudra prendre en compte la problématique du désherbage puisque nous ne pouvons plus utiliser de désherbant.

Suite à la démission de Mme Cherriot du conseil municipal, Mme DHOTEL Malika, suivante dans la liste des élections municipales, a démissionné.

M. Thomas PERRIER, suivant sur cette liste, est donc installé à sa place.

Mme Denise CHARLOIS demande qui va remplacer Mme Cherriot dans les organismes extérieurs.

Elle trouve que le nouveau miroir de la rue Arago est très bien.

Elle signale que M. Verseau met de plus en plus de voiture sur la voie publique.

M. Autréau lui a déjà fait un courrier dans ce sens.

Mme Chantal MICHEL demande si le contrat avec la société de balayage prévoit de passer dans toutes les rues.

Non, la balayeuse ne passe que dans les rues possédant un caniveau.

M. Bruno MARTIN signale une plainte d'un habitant entre St Just et Sauvage suite à un affaissement de la route devant chez lui, qui en cas de pluie génère une grosse flaque d'eau qui éclabousse toute sa façade ce qui l'oblige à fermer ses volets en permanence.

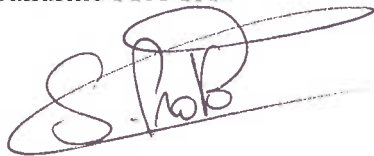
Il faudra faire une demande au Conseil Départemental.

Mme Roselyne DESRAT signale le problème d'une ampoule qui clignote en face du n°33 rue Marx Dormoy

Mme Sandrine PROTAT informe que l'audit des pratiques d'entretien communales a été fait vendredi 2 mars, ce qui permettra de lancer la réalisation du plan de gestion différenciée de la commune. Nous aurons le diagnostic d'ici 2 mois environ.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 21H31.

Le secrétaire de séance
Sandrine PROTAT



Le Maire,
James AUTREAU.

